

Berne, le 16 juin 2016

Notre référence: W14942/bn

Téléphone direct: +41 31 377 74 30

Notification de refus provisoire total (sur motifs relatifs)

Conformément à l'art. 5 de l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques ou à l'art. 5 du Protocole relatif à cet Arrangement, et en relation avec la règle 17 du règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et au Protocole relatif à cet Arrangement, la protection est refusée provisoirement en Suisse à la marque suivante:

Enregistrement international n° 1290457 - Pitbull

Motifs

1. Le titulaire de l'enregistrement international cité ci-dessous forme opposition contre l'enregistrement international susmentionné (articles 6^{quinquies}, let. B, ch. 1, de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle (CUP) et 31 de la loi fédérale sur la protection des marques et des indications de provenance (LPM)).

Enregistrement international n°:	1 221 409 Red Bull (fig.)
Date d'enregistrement:	27 février 2014

Nom et adresse du titulaire:	Red Bull GmbH Am Brunnen 1 AT-5330 Fuschl am See
------------------------------	--

Nom et adresse du mandataire:	Swissberg AG Seefeldstrasse 224, Postfach CH-8034 Zürich
-------------------------------	--

L'opposition se fonde sur tous les produits et services pour lesquels la marque opposante est enregistrée (25, 28, 32, 41, 43).

2. Vu cette opposition, la marque attaquée est refusée provisoirement à la protection en Suisse pour tous les produits revendiqués.
3. Conformément à l'art. 42 LPM, toute personne qui est partie à une procédure administrative ou judiciaire prévue dans cette loi et qui n'a en Suisse ni domicile ni siège doit indiquer un domicile de notification en Suisse ou désigner un mandataire avec un domicile de notification en Suisse. L'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (ci-après Institut) prie le titulaire d'indiquer un domicile de notification en Suisse ou de fournir le nom et l'adresse du mandataire choisi dans un délai de **3 mois** à compter de la date du présent refus, à savoir d'ici au **16.09.2016**. Une liste des mandataires établis en Suisse peut être obtenue auprès de l'Institut à l'adresse ci-dessus ou sur notre site internet (<http://www.ige.ch>). Dès que le mandataire aura été valablement constitué ou que l'Institut sera informé de l'adresse du domicile de notification en Suisse du titulaire, l'Institut lui transmettra l'acte d'opposition afin qu'il puisse présenter une réponse.

En cas d'inobservation de ce délai, le titulaire sera exclu de la procédure d'opposition (art. 21, al. 2, de l'ordonnance sur la protection des marques) et celle-ci sera poursuivie d'office avec, le cas échéant, l'allocation de frais et dépens à la partie qui obtient gain de cause.

Division des marques

Nadine Geelhaar



Voies de droit:

Cette notification provisoire n'est pas sujette à recours.

Si le titulaire de l'enregistrement international contre lequel se dirige le présent refus ne constitue pas de mandataire avec un domicile de notification en Suisse ou n'indique pas de domicile de notification dans le délai imparti, la décision de l'Institut sur l'opposition lui sera notifiée par publication dans la Feuille fédérale. Dans les 30 jours qui suivent cette publication, il pourra être formé recours contre la décision de l'Institut devant le Tribunal administratif fédéral (art. 33 let. e LTAF).

Annexes: Reproduction de(s) marque(s) opposante(s)

OMPI - ROMARIN - Détails de l'enregistrement international

1221409 15.6.2016

151 Date de l'enregistrement

27.02.2014

180 Date prévue de l'expiration de l'enregistrement/du renouvellement

27.02.2024

270 Langue de la demande

Anglais

État actuel

732 Nom et adresse du titulaire de l'enregistrement

Red Bull GmbH Am Brunnen 1 A-5330 Fuschl am See Autriche

812 État contractant ou organisation contractante sur le territoire duquel ou de laquelle le titulaire a un établissement industriel ou commercial effectif et sérieux

AT (Autriche)

842 Nature juridique du titulaire (personne morale) et État ainsi que, le cas échéant, territoire à l'intérieur de cet État, où la personne morale est constituée

Limited liability company, Austria

750 Adresse pour la correspondance

Red Bull GmbH, Trademark Department Am Brunnen 1 A-5330 Fuschl am See Autriche

540 Marque

Red Bull

531 Classification internationale des éléments figuratifs des marques (classification de Vienne) - VCL(7)

27.05.17

511 Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques (classification de Nice) - NCL(10-2014)

25 Vêtements; tee-shirts; chemisiers; chandails; anoraks; vestes coupe-vent; manteaux; robes; tricot (vêtements); tabliers (vêtements); pantalons; shorts; jupes; hauts [articles vestimentaires]; vestes polaires; bretelles; corselets et corsets (sous-vêtements); ceintures (articles vestimentaires); ceintures porte-monnaie (vêtements); visières pare-soleil; vêtements de sport; vêtements en cuir; vêtements de dessus; chaussettes; uniformes; vêtements de gymnastique; vêtements de cyclisme; vêtements pour automobilistes; articles chaussants; sandales; chaussons; bottes et chaussures de sport; chaussures de football et leurs crampons; chaussures montantes de ski; dispositifs antidérapants pour articles chaussants; coiffures [chapellerie]; casquettes (articles de chapellerie); chapeaux; bandeaux pour la tête (vêtements); bandanas (fichus).

28 Jeux et articles de jeu; poupées; jouets en peluche; marionnettes; pistolets [jouets]; ballons de jeu; cartes à jouer; cartes de bingo; farces (attrapes); confettis; appareils de gymnastique; articles de gymnastique et de sport non compris dans d'autres classes; skis; snowboards; patins à glace et raquettes à neige; engins pour exercices corporels; bicyclettes fixes d'entraînement; trampolines; cibles, électroniques et non électroniques; équipements de tennis; filets de tennis et appareils de jet de balles de tennis; équipements de pêche; appâts artificiels pour la pêche; hameçons; sacs spéciaux pour équipements de sport; housses spécialement conçues pour skis et planches de surf; sacs de cricket; sacs de golf; sacs de tennis; fixations de skis; arêtes de skis; revêtements de skis; fixations de snowboard; balles et ballons pour jeux; haltères; poids à lancer; disques pour le sport; javelots; raquettes; battes pour jeux; battes de cricket; cannes de golf et crosses de hockey; patins à roulettes; patins à roulettes en ligne; tables pour football de salon; tables pour tennis de table; tables de billard; décorations pour arbres de Noël, autres qu'articles d'éclairage et de confiserie; boules à neige; machines pour jeux d'argent; appareils

pour jeux; machines de jeux vidéo; machines de salles de jeux vidéo; machines de divertissement automatiques et à prépaiement; machines à sous (machines de jeu); jeux vidéo; jeux informatiques; modèles réduits de véhicules; véhicules radiocommandés [jouets]; véhicules [jouets]; trottinettes (jouets); armes d'escrime; arcs de tir; filets; matériel de pêche; épuisettes pour la pêche; palmes pour nageurs; ceintures et flotteurs de natation; parapentes; ailes delta; planches à roulettes; planches de surf; body boards; planches à voile; harnais pour planches à voile; mâts pour planches à voile; rembourrages de protection (parties de combinaisons de sport).

32 Boissons sans alcool; boissons rafraîchissantes sans alcool; boissons énergétiques; boissons à base de petit-lait; boissons rafraîchissantes; boissons hypertoniques et hypotoniques (destinées à être utilisées par des sportifs et/ou adaptées à leurs besoins); boissons isotoniques; bières; bières de malt; bières de froment; bières de type porters; bières de type ales; stout [bière brune]; bières de type lagers; eaux minérales; eaux de table et eaux gazeuses; boissons aux fruits et jus de fruits; boissons aux jus de fruits ou de légumes sans alcool et extraits de fruits sans alcool; sirops et autres préparations pour la confection de boissons, ainsi que sirops pour limonades; pastilles et poudres pour boissons gazeuses; apéritifs et cocktails sans alcool; sorbets (boissons); smoothies.

41 Éducation; services d'enseignement; services d'instruction; académies (éducation); attractions et parcs d'attraction; formation, y compris formation pratique (démonstration); divertissements; représentation de spectacles en direct; divertissements radiophoniques, télévisés, musicaux et cinématographiques; cirques; activités sportives et culturelles; organisation de compétitions sportives; services de boîtes de nuit et discothèques; organisation d'expositions à des fins culturelles, sportives ou éducatives; location de bandes vidéo, films cinématographiques, enregistrements sonores et équipements de jeux; production de films vidéos, de films, de films cinématographiques et autres que films publicitaires; enregistrement (filmage) sur bandes vidéo et microfilmage; publication de livres, textes (autres que textes publicitaires), livres et revues électroniques en ligne; édition assistée électronique; mise à disposition en ligne de publications électroniques non téléchargeables; services de jeu proposés en ligne à partir d'un réseau informatique; mise à disposition d'équipements de karaoké; services de composition et de production musicales; services de mise en page, autres qu'à des fins publicitaires; dressage d'animaux; services de maintien de la forme physique et de clubs de santé; services de bibliothèques; organisation de loteries; services d'interprètes linguistiques; organisation et conduite de séminaires, symposiums, congrès, concours et concerts; postsynchronisation; jeux d'argent; photographie; services de studios d'enregistrement; location de terrains de sport et de stades; sous-titrage.

43 Services de restauration [nourriture et boissons]; services de bars; services de cafés; cafétérias; cantines; services de snack-bars; services de restaurants; services de restaurants libre-service; services de traiteurs (nourriture et boissons); mise à disposition de nourriture et boissons ainsi que de modes d'hébergement temporaire; hôtels, pensions de famille; services de camps de vacances (hébergement), maisons de vacances et de motels; réservation de logements temporaires; pensions pour animaux; location de constructions transportables, bars et tentes; location de chaises, tables, linge de table, articles de verrerie, appareils de cuisson et équipements de bars.

821 Demande de base

AT (Autriche), 28.08.2013, AM 50342/2013

822 Enregistrement de base

AT (Autriche), 31.03.2014, 277453

300 Données relatives à la priorité selon la Convention de Paris et autres données relatives à l'enregistrement de la marque dans le pays d'origine

AT (Autriche), 28.08.2013, AM 50342/2013

832 Désignation(s) selon le Protocole de Madrid

IL (Israël), MX (Mexique), NZ (Nouvelle-Zélande)

834 Désignation(s) selon le Protocole de Madrid en vertu de l'article 9sexies

AL (Albanie), CH (Suisse), RS (Serbie), RU (Fédération de Russie), UA (Ukraine)

527 Indications relatives aux exigences d'utilisation
NZ (Nouvelle-Zélande)

Enregistrement

450 Date et numéro de publication

2014/43 Gaz, 06.11.2014

832 Désignation(s) selon le Protocole de Madrid

IL (Israël), MX (Mexique), SG (Singapour)

834 Désignation(s) selon le Protocole de Madrid en vertu de l'article 9sexies

CH (Suisse), RU (Fédération de Russie), UA (Ukraine)

527 Indications relatives aux exigences d'utilisation

SG (Singapour)

851 Limitation de la liste des produits et services

MX (Mexique)

Liste limitée aux classes 25 et 28.

580 Date de l'inscription (date de notification à partir de laquelle commence à courir le délai pour émettre le refus de protection)

06.11.2014

Désignation postérieure

450 Date et numéro de publication

2014/47 Gaz, 04.12.2014

832 Désignation(s) selon le Protocole de Madrid

IN (Inde)

527 Indications relatives aux exigences d'utilisation

IN (Inde)

580 Date de l'inscription (date de notification à partir de laquelle commence à courir le délai pour émettre le refus de protection)

04.12.2014

891 Date de la désignation postérieure (règle 24.6) du règlement d'exécution commun)

19.11.2014

Cession partielle

450 Date et numéro de publication

2015/11 Gaz, 26.03.2015

833 Partie(s) contractante(s) intéressée(s)

SG (Singapour)

871 Numéro de la partie cédée de l'enregistrement international

1221409A

580 Date de l'inscription

19.11.2014

Cession partielle

450 Date et numéro de publication

2015/18 Gaz, 14.05.2015

833 Partie(s) contractante(s) intéressée(s)

IN (Inde)

871 Numéro de la partie cédée de l'enregistrement international

1221409B

580 Date de l'inscription

20.01.2015

Désignation postérieure

450 Date et numéro de publication

2015/33 Gaz, 27.08.2015

832 Désignation(s) selon le Protocole de Madrid

MX (Mexique)

851 Limitation de la liste des produits et services

MX (Mexique)

The subsequent designation is only for class 32.

La designación posterior se refiere únicamente a la clase 32.

580 Date de l'inscription (date de notification à partir de laquelle commence à courir le délai pour émettre le refus de protection)

27.08.2015

891 Date de la désignation postérieure (règle 24.6) du règlement d'exécution commun)

12.06.2015

Examen d'office achevé, mais opposition ou observations de la part de tiers encore possibles, en vertu de la règle 18bis.1)

UA (Ukraine)

450 Date et numéro de publication

2015/29 Gaz, 30.07.2015

Date de fin du délai d'opposition

15.10.2015

862 Refus provisoire partiel de protection

MX (Mexique)

450 Date et numéro de publication

2015/33 Gaz, 27.08.2015

862 Refus provisoire partiel de protection

À partir du 14 novembre 2005, les refus provisoires indiquent seulement s'ils sont totaux ou partiels, sans aucune référence aux produits, services ou classes concernés

580 Date de notification

17.08.2015

Date de réception par le Bureau International

31.07.2015

Déclaration d'octroi de la protection en vertu de la règle 18ter.1)

CH (Suisse)

450 Date et numéro de publication

2015/38 Gaz, 01.10.2015

Désignation postérieure

450 Date et numéro de publication

2015/47 Gaz, 03.12.2015

832 Désignation(s) selon le Protocole de Madrid

NZ (Nouvelle-Zélande)

834 Désignation(s) selon le Protocole de Madrid en vertu de l'article 9sexies

RS (Serbie)

527 Indications relatives aux exigences d'utilisation

NZ (Nouvelle-Zélande)

851 Limitation de la liste des produits et services

NZ (Nouvelle-Zélande)

The subsequent designation is only for classes 25, 28, 32 and 41.

580 Date de l'inscription (date de notification à partir de laquelle commence à courir le délai pour émettre le refus de protection)

03.12.2015

891 Date de la désignation postérieure (règle 24.6) du règlement d'exécution commun)

08.10.2015

Déclaration d'octroi de la protection en vertu de la règle 18ter.1)

UA (Ukraine)

450 Date et numéro de publication

2015/43 Gaz, 05.11.2015

Déclaration d'octroi de la protection en vertu de la règle 18ter.1)

RU (Fédération de Russie)

450 Date et numéro de publication

2015/46 Gaz, 26.11.2015

Examen d'office achevé, mais opposition ou observations de la part de tiers encore possibles, en vertu de la règle 18bis.1)

NZ (Nouvelle-Zélande)

450 Date et numéro de publication

2015/51 Gaz, 31.12.2015

Date de fin du délai d'opposition

24.03.2016

Opposition possible après le délai de 18 mois

IL (Israël)

450 Date et numéro de publication

2016/6 Gaz, 18.02.2016

Désignation postérieure

450 Date et numéro de publication

2016/12 Gaz, 31.03.2016

832 Désignation(s) selon le Protocole de Madrid

MX (Mexique)

851 Limitation de la liste des produits et services

MX (Mexique)

The subsequent designation is only for class 41.

La designación posterior se refiere únicamente a la clase 41.

580 Date de l'inscription (date de notification à partir de laquelle commence à courir le délai pour émettre le refus de protection)

31.03.2016

891 Date de la désignation postérieure (règle 24.6) du règlement d'exécution commun)

08.02.2016

862 Refus provisoire partiel de protection

IL (Israël)

450 Date et numéro de publication

2016/10 Gaz, 17.03.2016

862 Refus provisoire partiel de protection

À partir du 14 novembre 2005, les refus provisoires indiquent seulement s'ils sont totaux ou partiels, sans aucune référence aux produits, services ou classes concernés

580 Date de notification

07.03.2016

Date de réception par le Bureau International

22.02.2016

Désignation postérieure

450 Date et numéro de publication

2016/23 Gaz, 16.06.2016

834 Désignation(s) selon le Protocole de Madrid en vertu de l'article 9sexies

AL (Albanie)

580 Date de l'inscription (date de notification à partir de laquelle commence à courir le délai pour émettre le refus de protection)

16.06.2016

891 Date de la désignation postérieure (règle 24.6) du règlement d'exécution commun)

21.04.2016